

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 22<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 novembre 2004, à 14 h 30

*Président* : M<sup>me</sup> Lock (Vice-Présidente) . . . . . (Afrique du Sud)

M. MacKay (Président) . . . . . (Nouvelle-Zélande)

*Président du Comité consultatif pour les questions administratives**et budgétaires* : M. Kuznetsov**Sommaire**

Point 109 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 118 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-59729 (F)



*En l'absence de M. MacKay (Nouvelle-Zélande), M<sup>me</sup> Lock (Afrique du Sud), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 14 h 35.*

**Point 109 de l'ordre du jour : Planification des programmes** (A/59/6 (Programmes 1-26) et A/59/6 (Part One)/Corr.1, A/59/16, A/59/69, A/59/79 et A/59/87)

1. **M<sup>me</sup> Udo** (Présidente du Comité du programme et de la coordination), introduisant le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur sa quarante-quatrième session (A/59/16), dit que la session s'est tenue dans le contexte de la réforme en cours des Nations Unies, notamment la réforme du processus budgétaire, et qu'elle a fourni l'occasion au CPC d'étudier les moyens d'améliorer ses méthodes de travail. Le cycle budgétaire doit faire l'objet d'une réforme et tout chevauchement au niveau de l'examen intergouvernemental doit être éliminé. L'Assemblée générale, dans sa résolution 58/269, a confié des responsabilités supplémentaires au CPC pour sa quarante-quatrième session, à savoir d'envisager un cadre stratégique destiné à remplacer le plan à moyen terme sur quatre ans, devant comprendre un premier volet, un plan-cadre fixant les objectifs à long terme de l'Organisation, et un deuxième volet, un plan-programme biennal portant sur les deux années à l'examen. Le CPC, à sa quarante-quatrième session, a par conséquent eu pour tâches d'examiner le cadre stratégique pour 26 programmes pour la période 2006-2007; d'identifier les questions se posant dans le contexte du cadre stratégique qui nécessitent une évaluation du Secrétariat; d'examiner la question du choix des priorités; d'examiner l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003; d'examiner les points relatifs à l'évaluation et les questions de coordination; et d'étudier les moyens d'améliorer ses méthodes de travail.

2. On a une dette à l'égard des membres du CPC pour les efforts qu'ils ont déployés, ainsi qu'à l'égard des observateurs et des membres du Secrétariat. Le rapport sur la session a été établi en adoptant la présentation à laquelle les membres de la Cinquième Commission sont habitués. Elle aurait aimé soumettre au Conseil économique et social et à la Cinquième Commission un document de lecture plus aisé, mais,

pour des raisons indépendantes de sa volonté, cela n'a pas été possible. Un des rôles essentiels confiés au CPC a été d'examiner les aspects du budget relatifs à la programmation en vue de s'assurer que les objectifs à court terme et à long terme de l'Organisation et l'orientation générale des programmes sont dûment respectés et reflétés dans les considérations d'ordre budgétaire. Le nouveau processus budgétaire biennal n'établit plus de liens entre les ressources et les programmes. Le fait que les cadres stratégiques ont été présentés sans points de comparaison que le CPC pourrait utiliser pour guider son action a rendu son travail plus difficile et plus lourd.

3. Le Comité a été saisi pour examen du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, le premier volet étant le plan-cadre et le deuxième volet le plan-programme biennal. Le Comité a formulé des recommandations sur 21 des 26 programmes. En particulier, il a décidé de recommander que l'Assemblée générale renvoie cinq programmes aux grandes commissions compétentes pour examen et suite à donner : le programme 3 (Désarmement) doit être examiné par la Première Commission; le programme 10 (Commerce et développement), dont l'examen a été retardé pour permettre à la CNUCED de terminer sa réunion et de formuler des commentaires sur le projet de cadre stratégique, doit être examiné par la Deuxième Commission, tandis que la Troisième Commission doit examiner le programme 19 (Droits de l'homme). La Quatrième Commission doit examiner le programme 23 (Information), tandis que la Cinquième Commission doit examiner le programme 25 (Contrôle interne) dans le cadre de l'examen quinquennal prescrit des travaux du Bureau des services de contrôle interne. Il est prévu aussi qu'après l'examen, les grandes commissions transmettraient les programmes qui leur ont été renvoyés à la Cinquième Commission, aux fins d'examen, dans le contexte du cadre stratégique global pour l'exercice biennal 2006-2007, au titre du point intitulé « Planification des programmes ». Le CPC a recommandé aussi que l'Assemblée générale examine le plan-cadre (premier volet) à sa cinquante-neuvième session. À l'issue d'une discussion détaillée et approfondie du plan-cadre, le CPC a décidé que l'Assemblée générale devrait consacrer plus de temps à son examen et que le Secrétariat devrait fournir de plus en plus de détails à cette fin. Le CPC a décidé aussi de poursuivre l'examen du point sur le choix des priorités à sa quarante-neuvième session et a recommandé à

l'Assemblée générale d'en reporter l'examen à la soixantième session de cette dernière.

4. S'agissant de la question de l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003, le Comité a loué le Bureau des services de contrôle interne pour son rapport qui a été présenté pour la première fois dans une présentation du budget axé sur les résultats. Le Comité s'est félicité de l'amélioration apportée à la présentation du rapport et de la plus grande place accordée aux résultats par rapport aux moyens et produits. Le rapport sur l'exécution des programmes a donné au CPC l'occasion pour la première fois d'évaluer comment les directeurs de programme appliquent le cadre logique axé sur les résultats et comment ils sont en mesure de traduire l'exécution des programmes en termes de résultats obtenus. Le Comité reconnaît que le rapport fait partie d'une œuvre en évolution et représente une amélioration de la façon dont il est rendu compte de l'exécution, mais il a toutefois souligné la nécessité pour tous les directeurs de programme de s'acquitter de leur obligation d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes en prêtant attention aux règles et règlements ayant trait au processus de budgétisation et de gestion axées sur les résultats. Le Comité a recommandé aussi d'aligner plus étroitement les futurs rapports concernant l'exécution des programmes sur les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats.

5. Le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de continuer à prodiguer à tous les départements un appui et des conseils concernant la gestion des résultats et a demandé que les futurs rapports sur l'exécution des programmes contiennent une brève description des difficultés, obstacles et objectifs non réalisés, afin de faciliter l'évaluation par le Comité des problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes.

6. S'agissant de la question de l'évaluation, le Comité a recommandé que le programme pertinent du projet de cadre stratégique soit examiné en même temps que la section correspondante du rapport sur l'exécution des programmes. Toutefois, comme ce dernier couvre la période 2002-2003 alors que le cadre stratégique couvre la période 2006-2007, le Comité a recommandé que le Secrétariat présente des données officielles actualisées sur les parties pertinentes du rapport sur l'exécution des programmes, étant entendu

que ces données seraient également étudiées. Le Comité a souligné aussi que, conformément aux paragraphes 13 et 14 de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale, l'évaluation de l'exécution des programmes précédents devait tenir compte des grands facteurs externes qui peuvent aussi influencer les réalisations des différents programmes.

7. S'agissant de la question de la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, le Comité a décidé de retenir le thème « Affaires politiques » pour en faire une évaluation approfondie en 2006. Tout en félicitant le Bureau des services de contrôle interne pour la franchise avec laquelle il avait traité des questions relatives à l'exécution des programmes, le Comité a prié le Bureau d'inclure à l'avenir dans ses évaluations approfondies et thématiques et dans ses examens triennaux une brève section sur les questions pour lesquelles une orientation et un suivi par le Comité ou par d'autres organes intergouvernementaux compétents pourraient s'avérer utiles. Cette section devrait être consacrée aux questions pratiques et générales qui ne peuvent être réglées par le seul Secrétariat et requièrent le concours des organes intergouvernementaux.

8. S'agissant des questions de coordination, le Comité a invité instamment le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à renforcer la coopération interorganisations et l'échange d'informations sur l'évaluation des résultats et de l'exécution des programmes, l'évaluation de la productivité des fonctions de services et la collaboration en matière de gestion des conférences. Il a aussi recommandé que l'Assemblée générale examine de nouveau, à sa cinquante-neuvième session, la question de la création d'un corps de hauts fonctionnaires, au titre du point de l'ordre du jour consacré au régime commun des Nations Unies.

9. Une question que l'Assemblée générale a confiée au Comité pour examen, la rationalisation des méthodes de travail du Comité, a été discutée pour ce qui est de la qualité de la documentation et le délai de publication, la conduite des séances, le groupement des questions examinées, la modification du plan général du rapport du Comité, et d'autres questions, mais le temps faisant gravement défaut, le Comité n'a pas été en mesure de mener à bien ces discussions et a décidé qu'il reprendrait cette question à titre prioritaire au début de sa quarante-cinquième session.

10. **M. Halbwachs** (Contrôleur), présente le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Programmes 1-26)], qui a été établi en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale et des textes adoptés par les organes délibérants demandant que les mesures nécessaires soient prises par les États Membres et le Secrétariat en vue de faire face aux problèmes que rencontre l'Organisation. Le projet de cadre stratégique comprend 26 programmes à chacun desquels a été confiée la responsabilité d'obtenir des résultats concrets. Comme le montre le rapport sur l'exécution des programmes, qui sera introduit par la suite, des progrès considérables ont été faits ces deux dernières années : la tension a été réduite, des règlements politiques sont intervenus, des normes internationales ont été respectées et des efforts ont été conclus sur des questions relatives au développement durable, à l'environnement, au commerce et à l'investissement. Le développement a été amélioré en Afrique, une assistance d'importance vitale a été fournie à environ 45 millions de victimes de conflits, de la sécheresse et d'autres situations d'urgence, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est entrée en vigueur et la réforme du Secrétariat a engendré une productivité et une efficacité accrues.

11. Parallèlement, il reste de nombreux défis à relever d'urgence et des problèmes qui perdurent dont il faut s'occuper. Les programmes dans le cadre stratégique sont conçus pour permettre au Secrétariat de mieux gérer ses travaux et d'atteindre des résultats, et non pas simplement de fournir des produits et des services. Certes le Secrétariat doit continuer à améliorer sa productivité, mais cela ne suffit pas : il doit aussi s'efforcer de devenir plus efficace non seulement pour ceux au service desquels l'Organisation travaille, mais aussi pour rendre l'Organisation plus puissante. Le cadre stratégique est l'un des instruments qui guide les travaux de l'Organisation dans son ensemble. Le premier volet souligne les objectifs à long terme et les priorités à fixer, tandis que le deuxième volet présente le plan-cadre biennal pour l'ensemble des 26 programmes de l'Organisation.

12. Lorsque la Commission se réunit pour débattre de cette question, elle reçoit des conseils judicieux du CPC, mais en même temps elle doit aussi garder à l'esprit que les textes portant autorisation des travaux sont adressés aux gouvernements, aux organes intergouvernementaux, aux organismes des Nations

Unies et à d'autres entités, ainsi qu'au Secrétaire général. La responsabilité de l'exécution des programmes ne revient pas uniquement aux États Membres agissant individuellement, ni aux organes intergouvernementaux, pas plus qu'au Secrétariat; il s'agit d'une responsabilité collective.

13. Le rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités (A/59/87) contient l'historique de l'établissement des ordres de priorité depuis l'introduction de la planification et de la budgétisation des programmes il y a plus de 35 ans et traite aussi du contexte historique dans lequel s'est inscrite la définition des priorités. Comme son président l'a déjà mentionné, le CPC a recommandé que les discussions établissant des priorités soient reportées jusqu'à l'an prochain pour permettre d'étudier la question de façon plus approfondie.

14. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politiques générales (A/59/79) dit que le rapport, le huitième de la série, décrit les capacités actuelles d'évaluation du Secrétariat, analyse l'application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, fait un compte rendu de deux projets pilotes entrepris en 2003 pour étudier l'utilisation de l'auto-évaluation dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats et récapitule les mesures prises par le Secrétariat en réponse à la décision 21 e) du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

15. En ce qui concerne la capacité d'évaluation, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a conclu que des mécanismes institutionnels et des méthodes d'évaluation raisonnablement efficaces sont en place. Toutefois, des améliorations s'imposent dans certains domaines en vue de renforcer cette capacité. À ce propos et en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, il est nécessaire de mieux identifier les ressources affectées au suivi et à l'évaluation dans tous les chapitres du budget. À cette fin, les directeurs de programme doivent apprécier les besoins en matière de suivi et d'évaluation et réexaminer la place que la fonction d'évaluation

occupe au sein de l'Organisation dans leurs programmes respectifs.

16. Des instructions concernant le budget-programme publiées au mois de septembre avaient suivi les propositions énoncées dans le rapport. Dans le cadre de leurs propositions relatives au budget-programme pour la période 2006-2007, les directeurs de programme seront tenus de fournir un dossier sur les activités d'auto-évaluation entreprises lors du précédent exercice biennal et de soumettre des plans d'évaluation ainsi qu'une désignation claire des ressources devant être utilisées aux fins de l'évaluation.

17. Pour faire en sorte que l'évaluation soit abordée de façon plus uniforme dans l'ensemble du Secrétariat, le Bureau des services de contrôle interne a élaboré un glossaire détaillé en ligne de la terminologie de l'évaluation, qui sera disponible en novembre, et il a l'intention de produire un manuel actualisé de l'évaluation d'ici à janvier 2005. De plus, le rapport propose un certain nombre de nouvelles mesures visant à moderniser et actualiser la fonction d'évaluation centrale de sorte qu'elle puisse élaborer des normes et du matériel de formation, superviser, organiser et faciliter la formation, et être dépositaire et diffuseur des meilleures pratiques. Étant donné que ces activités ne peuvent pas être entreprises dans la limite des ressources actuelles, ces propositions devraient être examinées dans le contexte de l'exercice budgétaire pour 2006-2007.

18. Le rapport décrit aussi des mesures prises actuellement au Secrétariat pour améliorer le calendrier actuel pour le cycle de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des programmes en vue de maximiser les synergies, de renforcer le rôle du Système intégré de suivi, veiller à ce que les responsables de haut niveau apportent au contrôle et à l'évaluation leur leadership, leur engagement et leur appui, mettre à niveau les ressources et la planification en matière d'évaluation, améliorer la cohérence et la clarté des méthodes d'évaluation et renforcer la capacité centrale d'évaluation. Le Comité du programme et de la coordination a examiné les propositions et a notamment fait sienne l'opinion selon laquelle il est nécessaire de renforcer l'appui fourni par les organes intergouvernementaux et recommandé que le programme Affaires politiques fasse l'objet d'une évaluation approfondie en 2006.

19. Passant au rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69), M. Nair dit que le Comité du programme et de la coordination a à sa quarante-quatrième session pris note de la présentation améliorée du rapport sur l'exécution des programmes et s'est félicité de l'approche novatrice adoptée pour la présentation et la distribution du rapport. De fait, le treizième rapport biennal est fort différent des précédents : son contenu met l'accent sur les résultats et il a été publié dans une version imprimée et dans une version électronique. Le contenu du rapport a été présenté en appliquant les principes de la budgétisation axée sur les résultats approuvés par l'Assemblée générale. Du fait de cette base méthodologique et du renforcement de la gestion axée sur les résultats au moyen d'exercices de formation, le rapport est beaucoup plus détaillé et étayé.

20. Le rapport est plus court de 25 % par rapport au rapport pour l'exercice biennal 2000-2001, et près de 90 % du rapport sont consacrés aux résultats obtenus. Grâce à cette double présentation, aussi, la version imprimée est aussi concise que possible, la centaine de liens hypertextes de la version électronique permettant aux lecteurs d'afficher d'autres documents.

21. Durant l'exercice biennal à l'examen, les activités de l'Organisation ont enregistré des résultats fort divers. Les principaux résultats sont indiqués dans la première partie du rapport puis sont décrits de façon plus détaillée pour chaque chapitre du budget dans la deuxième partie. Le taux d'exécution des 33 131 produits quantifiables pour l'exercice biennal a atteint 84 %, soit un point de plus que lors de l'exercice biennal précédent. Le niveau des produits ajoutés au programme de travail (4 894) a légèrement augmenté et 1,9 % des produits prescrits ont été reportés, contre 2,3 % lors de l'exercice biennal précédent. Treize pour cent du nombre total de produits ont été supprimés, contre 14,7 % au cours de l'exercice biennal précédent.

22. Le Bureau des services de contrôle interne n'aurait pu mener sa tâche à bien sans l'aide cruciale pour ses activités de suivi et d'établissement de rapports de la Division de la planification des programmes et du budget et du Département des affaires économiques et sociales. La collaboration de ce dernier a donné lieu à la mise en service d'une nouvelle version du Système intégré de suivi. Ce travail d'équipe se poursuit et vise à présent à élaborer

des modalités axées sur les résultats, le renforcement des méthodes de collectes de données et la formation à tous les aspects de l'auto-évaluation, ainsi qu'à l'élaboration d'une version encore plus efficace du Système intégré de suivi.

23. Les activités relatives à la gestion axée sur les résultats exigent des ressources, comme l'a récemment constaté l'Assemblée générale au paragraphe 20 de sa résolution 58/269. De nouvelles améliorations passent par des investissements, aussi bien au niveau des départements et des bureaux qu'à celui du service chargé de centraliser les opérations de suivi et de rédaction de rapports. Il y a lieu de réfléchir aussi à la structure optimale et au volume nécessaire de ces ressources.

24. **M. McKay** (Nouvelle-Zélande) assume la présidence.

25. **M. Elkhuisen** (Pays-Bas) prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats, la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, ainsi que l'Islande, note que pour la première fois le Comité examine le cadre stratégique qui a remplacé le plan à moyen terme. Il examinera aussi certains plans-programmes biennaux et d'autres rapports dont le CPC n'a pas été en mesure d'achever l'examen.

26. L'Union européenne se félicite de la nouvelle présentation du cadre stratégique, en particulier du plan-cadre, qui constitue une description utile sur le long terme des problèmes auxquels l'ONU est confrontée et qui, considéré de concert avec les programmes biennaux du deuxième volet, présente une perspective équilibrée. L'Union européenne est prête à prendre acte du plan-cadre et recommande que lors de la discussion de ce point, la Cinquième Commission se contente de réaffirmer les priorités identifiées dans le précédent plan à moyen terme.

27. Les résultats préliminaires des plans-programmes biennaux sont satisfaisants. La majorité des plans sont suffisamment détaillés, en particulier compte tenu du fait qu'ils ne deviendront opérationnels qu'en 2006, mais il convient d'ajouter des indicateurs, des cibles et des données de référence quantifiables plus précis aux fascicules en 2005 durant l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

La réaction favorable d'un certain nombre de directeurs de programmes de haut niveau face au nouveau cadre biennal présageait un processus de planification renforcé réussi. Quelques programmes particuliers ne sont pas encore arrêtés définitivement et à ce propos, l'Union européenne attend avec intérêt de recevoir les contributions spécialisées des commissions compétentes.

28. L'Union européenne est prête à approuver le rapport du CPC sur sa quarante-quatrième session, mais elle est une fois encore déçue par le produit final. La résolution 58/269 de l'Assemblée générale aurait dû constituer un nouveau début pour le CPC mais le rapport contient des formulations bien connues et répétitives concernant la modification des objectifs, la réalisation des indicateurs de résultats et, dans de nombreux cas, se bornent à reproduire des textes déjà utilisés. En outre, toutes les questions les plus difficiles ont été renvoyées à l'Assemblée générale pour suite à donner.

29. L'Union européenne est encore plus préoccupée par le fait que le Comité n'a pas donné suite à l'instruction de l'Assemblée générale formulée dans sa résolution 58/269 selon laquelle il devrait améliorer ses méthodes de travail. Il est à présent nécessaire de prendre des mesures correctives urgentes pour que le CPC puisse être considéré comme un organe utile et apporte une contribution active à une planification efficace des programmes. L'Union européenne a l'intention par conséquent de faire un certain nombre de propositions modestes dans le cadre des consultations informelles appropriées, en vue de modifier les méthodes du Comité pour libérer le CPC d'interprétations restrictives de son mandat et encourager un débat technique ouvert sur les questions de programmation et d'évaluation.

30. Enfin, le rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités (A/59/87) contribue à mettre en lumière les difficultés liées à cette question autres que celles qui reflètent les tendances générales ayant un vaste caractère sectoriel, et montre que l'allocation des ressources est un instrument très grossier pour mesurer les priorités relatives des différents programmes. La capacité des organes intergouvernementaux d'établir les priorités au niveau des programmes et des sous-programmes est limitée et il n'est guère utile de réexaminer cette question année après année. En conséquence, l'Union européenne propose que l'Assemblée générale achève son examen de la

question en prenant acte du rapport du Secrétaire général.

31. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) félicite le CPC d'avoir élaboré le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, qui constitue la première tentative de formuler les objectifs et les tâches de l'Organisation pour une période de deux ans, et non plus de quatre ans. Le processus de réexamen de la présentation et du contenu du plan du programme est une opération complexe et multiforme et, à cet égard, il est particulièrement important de définir des modèles de planification optimale pour l'action axée sur les résultats afin de permettre à l'Organisation de relever de manière plus cohérente les nouveaux défis, d'améliorer la transparence de la part du Secrétariat et d'évaluer les indicateurs de succès par rapport aux objectifs fixés et aux résultats finals.

32. Malheureusement, le cadre stratégique soumis à la Commission ne permet pas toujours cette évaluation. Un fossé s'est créé entre la formulation des objectifs avec la participation du Secrétariat et des États Membres et la formulation des réalisations escomptées qui implique uniquement le Secrétariat. Afin d'améliorer la situation, les objectifs devraient être formulés plus clairement. En outre, le concept de « responsabilité collective » des États Membres et du Secrétariat pour la réalisation des objectifs énoncés dans le cadre devrait être éliminé car il implique qu'en dernier ressort aucune des deux parties n'est responsable. Lorsque le succès de l'exécution de programmes dépend de la contribution des États Membres, cela doit être mentionné expressément et, dans tous les autres cas, il faudrait supposer que la responsabilité incombe au Secrétariat, qui doit être tenu comme pleinement responsable de ses actions.

33. Même si la planification et la gestion de programmes axés sur les résultats est une tâche extrêmement complexe, une comparaison entre le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et le cadre stratégique pour la période 2006-2007 montre que, bien que les réalisations escomptées soient différentes, les mesures que doit prendre le Secrétariat pour parvenir à ces réalisations sont pratiquement identiques. Il est difficile de comprendre comment de nouveaux résultats pourraient être obtenus grâce à des mesures anciennes et, afin de rectifier la situation, le Secrétariat doit s'attacher davantage à évaluer son rôle et à déterminer de quelle manière la période suivante sera différente de la période précédente.

34. En dernier lieu, le CPC a un rôle important à jouer dans le contexte de la planification et de l'évaluation. Toutefois, afin de contribuer réellement à l'amélioration du cadre stratégique en soumettant notamment des recommandations claires aux États Membres, il doit trouver sa propre place dans le processus.

35. **M<sup>me</sup> Ebbesen** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation approuve en général les recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination. Toutefois, pour un certain nombre de raisons, elle est profondément déçue. Premièrement, le CPC n'a pas exécuté son mandat concernant l'amélioration de ses méthodes de travail et il n'a pas réussi une nouvelle fois à consacrer suffisamment de temps ou d'attention à cette question. Certaines délégations ont refusé d'envisager des modifications même mineures aux méthodes de travail du Comité. Deuxièmement, le CPC n'a pas communiqué au Secrétariat une analyse ou des orientations stratégiques concernant le nouveau cadre stratégique et n'a recommandé que des modifications de forme au texte. Si le CPC souhaite gagner la confiance des États Membres, il devra adopter une approche différente et plus dynamique à l'avenir. Troisièmement, la Commission n'a pas pu parvenir à un accord sur les priorités du programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Le plan du programme biennal ne tient pas suffisamment compte des efforts pour lutter contre le terrorisme; cette question devrait être traitée comme une priorité distincte étant donné la menace qu'elle fait peser sur la communauté internationale. En dernier lieu, le rôle du CPC a été réduit du fait qu'il n'a pas pu parvenir à un accord sur un certain nombre de programmes et qu'il a ensuite renvoyé leur examen aux grandes commissions de l'Assemblée générale. À cet égard, la Cinquième Commission devrait être en mesure d'approuver un certain nombre de fascicules devant faire l'objet d'une décision qui ont été examinés notamment par la Première Commission et la Quatrième Commission.

36. Les États-Unis se félicitent de la nouvelle présentation du rapport sur l'exécution du programme pour 2002-2003, en particulier l'importance accordée aux résultats obtenus, et félicitent le Secrétariat d'avoir fourni une version électronique. Toutefois, en raison de la longueur du rapport et du manque de données de base permettant de mesurer les résultats des programmes, son utilité est limitée. Un nombre

important d'indicateurs de succès pour 2002-2003 ont été élaborés sans aucune donnée de base, ce qui rend difficile pour les États Membres d'évaluer les résultats obtenus. Par conséquent, les rapports futurs devraient inclure des données de base pour tous les indicateurs de succès et le Secrétaire général devrait continuer à examiner les moyens de simplifier et de moderniser le rapport.

37. En ce qui concerne le rapport sur une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/59/79), sa délégation estime que le suivi et l'évaluation sont essentiels pour le développement d'une Organisation axée sur les résultats et elle félicite donc le BSCI de son examen approfondi des capacités de suivi et d'évaluation du Secrétariat, malgré un manque de coopération de la part de certains départements. Elle est tout à fait d'accord avec la conclusion du BSCI selon laquelle chaque département devrait évaluer ses propres capacités actuelles d'évaluation, élaborer ou mettre à jour des plans d'évaluation en parallèle avec le projet de budget-programme et affecter suffisamment de temps et de ressources aux activités d'évaluation. En outre, les cadres supérieurs devraient recevoir une formation approfondie aux techniques d'autoévaluation et devraient participer activement à l'examen des résultats des évaluations.

38. **M. Nair** informe les membres de la Commission que des versions électroniques du rapport publié sous la cote A/59/69 (sur CD-ROM) sont disponibles dans la salle de conférence.

**Point 118 de l'ordre du jour : rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne**  
(suite) (A/59/359 et A/58/785)

39. **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud) dit que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et de la Chine au titre du point 119 de l'ordre du jour au sujet de l'examen du mandat du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Elle félicite le BSCI de ses efforts visant à instiller un plus grand sens de l'obligation redditionnelle dans toute l'Organisation des Nations Unies. L'importance de mécanismes efficaces de contrôle a été démontrée par le grand nombre de rapports soumis par le BSCI à l'Assemblée générale au cours de la période considérée et par des économies

effectives de 26,6 millions de dollars obtenues grâce à l'application des recommandations du Bureau. L'augmentation récente du nombre de demandes concernant des études et des examens du BSCI montrent aussi clairement que les États Membres ont confiance dans la compétence et l'indépendance du Bureau.

40. Le BSCI doit également être félicité de s'être efforcé de rationaliser effectivement l'affectation de ces ressources et d'améliorer le ciblage de ces activités de contrôle en appliquant un cadre de gestion des risques à son plan de travail annuel. Il faut espérer que ce cadre, qui a déjà facilité le travail d'équipe interdisciplinaire, permettra de renforcer davantage et d'ajouter de la valeur aux activités de contrôle. Les efforts déployés pour améliorer la coordination entre les différents organes de contrôle, en particulier le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, sont encourageants et devraient être poursuivis.

41. Sa délégation se félicite de la présentation améliorée du rapport annuel du BSCI et prend note des efforts déployés par le Bureau pour le simplifier en incluant uniquement les recommandations les plus importantes et les plus spécifiques, réduisant ainsi le nombre de recommandations faites au cours de la période considérée. Les clients du BSCI visés sont instamment priés d'appliquer ses recommandations sans retard et de faire en sorte que les mesures nécessaires soient prises pour empêcher la réapparition des problèmes à l'avenir. À cette fin, la proposition concernant la création au sein du Secrétariat d'un mécanisme de coordination de haut niveau visant à assurer que les cadres supérieurs sont tenus pour responsables de l'application des recommandations du BSCI mérite un examen attentif.

42. Sa délégation attache une importance particulière aux activités du BSCI dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, des achats, de la gestion des opérations de maintien de la paix, et des activités humanitaires et activités connexes. À cet égard, elle demeure profondément préoccupée par les constatations concernant notamment les cas de violence et d'exploitation sexuelles, les lacunes des contrôles de la gestion, l'insuffisance des effectifs et les accusations de fraude. Des mesures correctives doivent être prises pour assurer que de tels incidents n'entravent pas le fonctionnement efficace de l'Organisation aussi bien au Siège que sur le terrain.



43. En dernier lieu, sa délégation estime que le fonctionnement efficace de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est essentiel et elle espère que l'audit effectué par le BSCI dans les commissions régionales permettra de renforcer son rôle. En 2002, la CEA a été chargée de superviser la coordination des activités concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) entre les entités régionales des Nations Unies, et elle a depuis lors réalisé des progrès considérables en vue d'aligner ses activités et programmes sur les objectifs et priorités du NEPAD et les autres objectifs de développement internationalement convenus. Il faut espérer que les conclusions du BSCI contribueront à de nouvelles améliorations de la gestion et de l'efficacité de la CEA. À cet égard, sa délégation demandera des éclaircissements supplémentaires au sujet de la justification et des modalités d'application de certaines des recommandations pertinentes lors des consultations officielles.

44. **M<sup>me</sup> Goicochea** (Cuba) dit que la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale représente un équilibre délicat qui doit être préservé au cours du prochain examen qui sera centré sur le renforcement du BSCI. C'est dans ce contexte que sa délégation n'appuie pas la prorogation du mandat du Secrétaire général adjoint.

45. Le bilan du Bureau est généralement positif à la fin de ses 10 premières années. Sa délégation se félicite de l'autoévaluation du Bureau, mais elle demande des éclaircissements au sujet de la proposition du Secrétaire général concernant un examen de ses opérations par un groupe d'experts extérieurs. Un tel examen pourrait être effectué par le Corps commun d'inspection. Sa délégation souhaiterait également recevoir des informations lors d'une réunion officielle quant à la décision ou règle intergouvernementale en vertu de laquelle de tels examens sont effectués. Elle prend note de la proposition du Bureau concernant son indépendance opérationnelle. Des informations supplémentaires sur la manière dont le Bureau a déterminé la catégorie de recommandations désignées comme critiques pour l'Organisation seraient également utiles.

46. Le rapport du BSCI n'indique pas les mesures qui ont été prises pour rectifier les déficiences du Secrétariat et le manque d'intégrité de certains fonctionnaires qu'il décrit. Les résultats de l'enquête menée par le Bureau sur la question de l'enregistreur

de conversations de poste de pilotage, décrits au paragraphe 42, sont vraiment incroyables. Sa délégation ne peut pas comprendre comment une telle erreur a pu être commise. De tels cas jettent un doute sur l'intégrité de l'Organisation, et la conduite des fonctionnaires concernés devrait être examinée rigoureusement par le Secrétariat. De toute évidence, il faudrait mettre en place un mécanisme permettant au Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations du BSCI ainsi qu'un système de responsabilisation.

47. Il est regrettable que l'audit des procédures de sécurité sur le terrain du BSCI n'ait pas été achevé avant que le Secrétaire général soumette son rapport sur la sécurité et la protection du personnel au titre du point 108. Sa délégation souhaiterait recevoir des informations sur la date à laquelle ce rapport sera disponible et sur la manière dont le Secrétariat a l'intention d'appliquer ses recommandations.

48. Sa délégation est très préoccupée par la conclusion du Bureau selon laquelle le nombre de postes permanents du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été fixé à un niveau inférieur à ses besoins. Cela est contraire au principe selon lequel les niveaux des ressources doivent être conformes aux mandats. Une réponse précise du Secrétariat sur ce point serait utile.

49. Il est regrettable que, dans certains cas, le BSCI continue à faire des recommandations qui vont au-delà de son mandat et empiètent sur les prérogatives d'organes intergouvernementaux, malgré les critiques de l'Assemblée générale et en violation de sa résolution 54/244.

50. **M. Kozaki** (Japon) dit que le BSCI joue un rôle crucial dans l'établissement et le maintien de la discipline budgétaire, de la prudence en matière de gestion et d'une culture de responsabilisation. L'Organisation doit assurer l'application intégrale de ses recommandations.

51. Le Bureau a identifié les opérations de maintien de la paix comme un secteur à risque élevé. Étant donné l'importance du budget de ces opérations, une fonction de contrôle vigoureux est absolument essentielle. En ce qui concerne un autre secteur à risque élevé, sa délégation attend avec intérêt les conclusions de l'audit des procédures de sécurité sur le terrain effectué dans 14 missions de maintien de la paix

et six missions politiques et de consolidation de la paix.

52. Sa délégation exhorte le BSCI à continuer d'améliorer son rapport utile sur l'exécution du programme et à centrer son attention d'une manière encore plus aiguë sur les résultats.

53. L'autoévaluation menée par le BSCI est un élément de satisfaction, et sa délégation est disposée à examiner la question sous un angle positif pour que l'Assemblée générale puisse donner des orientations sur la manière d'améliorer la transparence et l'indépendance opérationnelle. Sa délégation souhaiterait avoir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le Secrétaire général a suggéré qu'un examen soit effectué par un groupe d'experts extérieurs à un moment où l'Assemblée générale procède à un examen des activités du BSCI.

54. Les recommandations figurant dans le rapport du BSCI sur l'audit des commissions régionales (A/58/785) devraient être appliquées rapidement afin d'améliorer l'efficacité de leurs travaux.

55. **M. Al-Zaabi** (Oman) attire l'attention sur la constatation figurant au paragraphe 32 du rapport du BSCI (A/59/359) selon laquelle seule une partie du montant approuvé pour l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide pour les opérations de maintien de la paix avait été engagée au 30 juin 2003 et une partie de l'opération d'achats n'a pas commencé avant le 30 juin 2004. En outre, 5 millions de dollars du budget approuvé concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide ont été utilisés à des fins qui n'étaient pas précisées dans le budget. Il convient donc de prendre note des recommandations du BSCI concernant la nécessité de respecter les résolutions de l'Assemblée générale et d'appliquer d'une manière accélérée le programme relatif aux stocks stratégiques pour déploiement rapide.

56. Comme l'a indiqué le BSCI, les risques associés à l'administration des ressources humaines et financières du Secrétariat comprennent l'inefficacité, les doubles emplois administratifs, des procédures et des pratiques bureaucratiques complexes, et le manque de révision et de mise à jour des règlements et des règles. De nombreux processus administratifs au Secrétariat sont encore manuels, pesants, lents, inefficaces et coûteux. Le Secrétariat devrait donc faire un effort pour utiliser plus efficacement les technologies modernes de l'information et des

communications afin de parvenir aux résultats escomptés par les États Membres.

57. L'audit du BSCI concernant le traitement de certaines réclamations par la Commission d'indemnisation des Nations Unies a permis de relever plusieurs lacunes ayant entraîné des trop-perçus. Le secrétariat de la Commission d'indemnisation a admis avoir commis certaines erreurs, mais il a contesté d'autres dysfonctionnements constatés par l'audit, notamment des anomalies liées au traitement des réclamations et ayant entraîné des doubles emplois et une double indemnisation, l'absence de volonté de réaliser des économies, des erreurs de calcul et de taux de change, des réclamations évaluées sur la base d'informations insuffisantes, et des réclamations inadmissibles. Le Secrétariat et le BSCI devraient donc suivre les travaux de la Commission d'indemnisation des Nations Unies pour faire en sorte que ses procédures comptables soient améliorées et que le nombre d'erreurs soit réduit afin d'éviter un gaspillage des ressources.

58. Les audits récents des commissions régionales de l'ONU effectués par le BSCI ont notamment révélé la nécessité pour leurs organes intergouvernementaux de vérifier en permanence le respect des règles. Des contradictions et des faiblesses dans les auto-évaluations effectuées par la plupart des commissions régionales ont également été relevées et doivent être corrigées. Le BSCI a également recommandé que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Afrique évaluent, en consultation avec les États Membres, la Division de statistique et le Département des affaires économiques et sociales, les nouveaux dispositifs décentralisés en matière de statistiques. L'application de ces recommandations permettrait une meilleure cohérence entre les projets de budget des commissions régionales et une amélioration de la qualité de leurs produits.

59. En conclusion, il dit que l'exercice biennal 2002-2003 a été marqué par un succès considérable des activités de l'Organisation, notamment la conclusion de nouveaux accords internationaux dans tous les secteurs prioritaires et la création de nouveaux mécanismes fiables de suivi de leur application et l'amélioration des capacités nationales et régionales pour traduire ces engagements dans des actions concrètes. Les capacités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix ont également été renforcées et une aide humanitaire a été fournie à des

dizaines de millions de personnes nécessiteuses. L'assistance qui a été fournie pour l'élaboration de politiques économiques et sociales et la création de capacités et la fourniture de conseils sur les politiques permettront un développement durable et contribueront à la protection de l'environnement.

60. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne) dit que les résultats obtenus par le BSCI l'ont été grâce à un travail d'équipe. Il attend avec intérêt la tenue des consultations officieuses, où le Secrétariat pourra répondre à la plupart des questions soulevées.

61. **M<sup>me</sup> McCreery** (Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines), répondant à la déclaration faite par la représentante des États-Unis selon laquelle il y a une contradiction apparente entre la description de l'enquête sur des accusations de harcèlement sexuel au HCR figurant au paragraphe 87 du rapport du BSCI et la décision prise par le Secrétaire général de clore l'affaire, dit qu'il n'y a en fait aucune contradiction. Le Secrétaire général a un large pouvoir discrétionnaire pour déterminer ce qui constitue une faute commise par un fonctionnaire et pour imposer des mesures disciplinaires. À l'issue d'une enquête, le fonctionnaire concerné a l'occasion de réagir face aux accusations. Le Secrétaire général peut ensuite décider de clore l'affaire, de la soumettre un comité paritaire de discipline, ou de renvoyer le fonctionnaire sans préavis.

62. Le Secrétaire général a examiné le rapport du BSCI et a évalué ses recommandations et les réponses des fonctionnaires concernés, en tenant compte de toutes les circonstances de l'affaire. Il a décidé, en exerçant son pouvoir discrétionnaire, que les accusations ne pouvaient pas être confirmées. Le 4 novembre, la Commission paritaire de recours siégeant à l'Office des Nations Unies à Genève a été informée par le conseil de la demanderesse qu'elle retirait son recours.

*La séance est levée à 16 h 10.*